



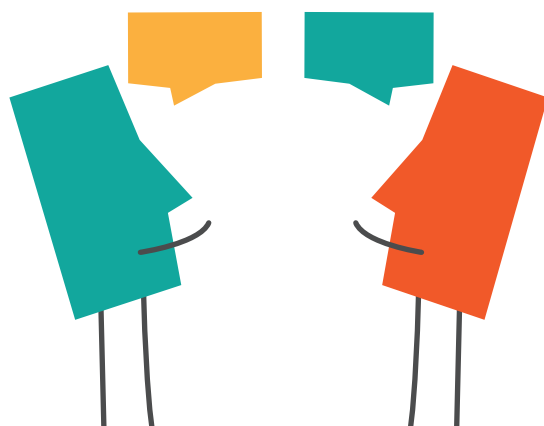
CESSION DE PARTS SOCIALES

Vous envisagez de céder ou d'acquérir des parts sociales d'une société. Nos équipes juridiques sont à vos côtés pour sécuriser votre projet, vous conseiller et réaliser les actes et formalités afférents.

AVANTAGES

ETRE CONSEILLÉ ET ACCOMPAGNÉ DANS SON PROJET DE CESSION/ACQUISITION DE PARTS SOCIALES D'UNE SOCIÉTÉ

- ▶ Identifier les enjeux et conséquence de cette opération juridique
- ▶ Déterminer le prix de cession, les conséquences fiscales et sociales
- ▶ Etre accompagné dans la rédaction des actes juridiques
- ▶ Etre accompagné dans la réalisation des formalités



UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET DES CONSEILS ADAPTÉS,
DANS LE CADRE DE VOTRE PROJET DE CESSIION/ACQUISITION DE PARTS SOCIALES

ETRE INFORMÉ SUR LA CESSIION DE PARTS SOCIALES

- Identification des enjeux de l'opération
- Etude sur les conséquences fiscales/sociales de la cession
- Etude sur l'impact juridique de la cession de part

DÉTERMINER LE PRIX DE CESSIION

- Etude d'évaluation de la valeur de l'entreprise
- Aide à la décision/négociation de la valeur de la part

RÉDACTION DES ACTES

- Rédaction des actes de cession de parts sociales
- Rédaction des actes en lien avec la cession de parts (statut modifié, Procès-verbal d'Assemblée)

GESTION DES FORMALITÉS

- Rédaction des formulaires nécessaires auprès RCS
- Enregistrement des actes auprès des services des impôts
- Rédaction et publication des annonces légales (si nécessaire)
- Gestion et suivi des frais en lien avec la réalisation des formalités
- Assistance à la réalisation des formalités annexes des autres organismes (Ordre professionnel, MSA, DREAL, PRO BTP...)

Découvrez notre proposition personnalisée, après un audit de vos besoins.

Pour toutes demandes concernant ce service, contactez-nous :
juridique@69.cerfrance.fr

Retrouvez-nous sur
www.cerfrance.fr